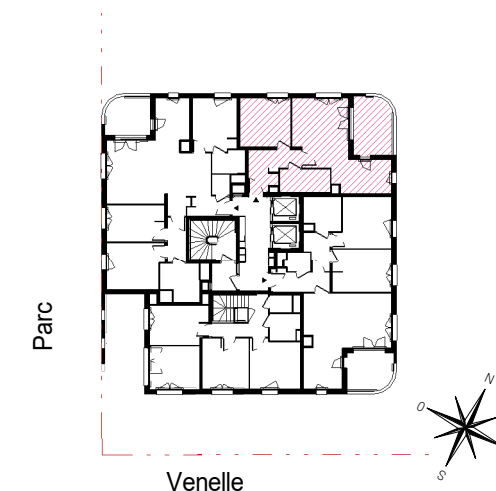


N° C122

Conformément à la réglementation, ce plan est

EVOLUTIF PMR

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. Positionnement des éléments électriques à +/- 10cm.



HALL C

APPARTEMENT DE 2 PIECES
n° C122 au 12ème étage

ENTREE	6,85 m ²
SEJOUR	16,24 m ²
CUISINE	7,88 m ²
CHAMBRE	10,76 m ²
SDE	5,11 m ²
SURFACE HABITABLE	46,84 m²
BALCON	9,29 m ²
SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE	56,13 m²

LEGENDE

AP	allège pleine		sèche-serviette
AV	allège vitrée		radiateur
VR	volet roulant	R	réfrigérateur
GC	garde corps	LV	lave vaisselle
	soffite / faux plafond	LL	lave ligne
ETEL	esp tech elec du lgt	C	cuisson
PL	placard	TRI	tri sélectif
	robinet de puisage	-----	retombée de poutre
	fenêtre		porte fenêtre
			fenêtre fixe

Indice 3 Date : 05/04/2022

Echelle :

EMERIGE
RESIDENTIEL

EIFFAGE
IMMOBILIER

MFR ARCHITECTES

